



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19
. PRÉSENTS : 18
. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 45-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

1- AFFAIRES GÉNÉRALES.

1-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 voix contre (JF Vallée, I Baron, D Fleury, L Crusson) :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

Le Maire
Christian MAHE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601550-20260727-D046-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2026



**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

- . EN EXERCICE : 19
- . PRÉSENTS : 18
- . VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 46-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothée FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

1- AFFAIRES GÉNÉRALES.

1-2 Désignation référent associations sportives

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la volonté de la commune de renforcer le lien avec les associations sportives et de faciliter leur accompagnement,
Considérant la nécessité de désigner un élu référent chargé de suivre, coordonner et promouvoir les actions en faveur de ces associations,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : Est désignée en qualité de référente association sportive de la commune :
Christine BERIARD

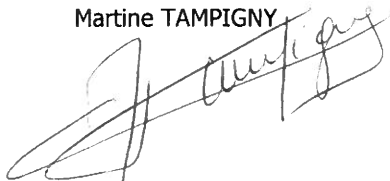
Article 2 : La référente association sportive aura pour missions principales :

- Être l'interlocuteur privilégié des associations locales,
- Faciliter la communication entre la municipalité et les associations,
- Participer à l'organisation et au suivi des événements associatifs,
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique municipale en faveur de la vie associative.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY



Le Maire
Christian MAHE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture de l'Ille-et-Vilaine

Enregistrement par le préfet : 30/07/2026



**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 47-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothée FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

1/ AFFAIRES GENERALES

1-3 Désignation membres conseil portuaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'arrêté de composition du conseil portuaire doit être renouvelé suite au renouvellement du conseil municipal. Le Conseil Départemental, doit, par conséquent, prendre un nouvel arrêté pour une durée de 5 ans.

Pour ce qui concerne la commune elle :

- Délibère pour désigner les représentants du concessionnaire, et du conseil municipal (soit 2 titulaires et 2 suppléants pour le concessionnaire, et 1 titulaire + 1 suppléant pour le conseil municipal). Monsieur Le Maire peut être désigné, ce qui lui permettrait de participer au quorum et phases d'avis.
- Désigne les représentants des personnels concernés par la gestion du port : 1 titulaire + 1 suppléant.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- **Membres représentants du concessionnaire :**
 - Titulaires : Christian MAHE et Damien FORTASSIN
 - Suppléants : Dominique DURAND et Raphaëlla LE GOUVELLO
- **Membres représentants du conseil municipal de Pénestin :**
 - Titulaire : Frédéric BERNARD
 - Suppléant : Fabrice GERGAUD
- **Membres représentants des personnel concernés par la gestion du port :**
 - Titulaire : le ou la DGS de la commune
 - Suppléant : l'agent municipal en charge des affaires portuaires

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée quant au mode de scrutin retenu et invite les conseillers à passer au vote.

Vu la décision du Conseil municipal de voter **à main levée** ;

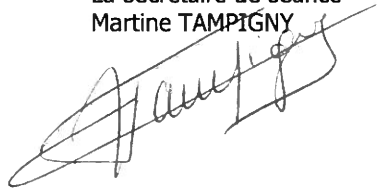
Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ pour être représentants au sein du Conseil Portuaire de la commune de

Pénestin :

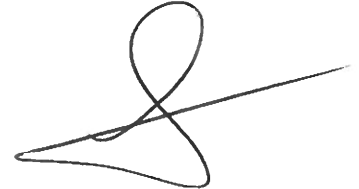
- **Membres représentants du concessionnaire :**
 - Titulaires : Christian MAHE et Damien FORTASSIN
 - Suppléants : Dominique DURAND et Raphaëlla LE GOUVELLO
- **Membres représentants du conseil municipal de Pénestin :**
 - Titulaire : Frédéric BERNARD
 - Suppléant : Fabrice GERGAUD
- **Membres représentants des personnel concernés par la gestion du port :**
 - Titulaire : le ou la DGS de la commune
 - Suppléant : l'agent municipal en charge des affaires portuaires

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine TAMPIGNY', written over a horizontal line.

Le Maire
Christian MAHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian MAHE', written over a horizontal line.

EXTRAIT 056-215601550-
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL Révision par le

056-215601550-20260727-D048-2026-DE

RECAPITULON

Reception par le préfet : 30/07/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 48-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

1/ AFFAIRES GENERALES

1-4 Désignation membres assemblée spéciale SPL La Baule Presqu'île de Guérande

Lors du conseil municipal du 29 avril 2026, Madame Corinne TERRIEN a été désignée représentante de la commune au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL La Baule - Presqu'île de Guérande Tourisme.

Conformément aux statuts de la SPL et au règlement de l'Assemblée spéciale, les fonctions de représentant à l'Assemblée spéciale et d'administrateur ne peuvent être exercées simultanément par une même personne. Il est donc nécessaire que le conseil municipal procède à la désignation de nouveaux représentants (titulaire et suppléant) de la commune à l'Assemblée spéciale.

- Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués
- Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures suivantes :

- Christian MAHE (titulaire)
- Hélène Boge-Cevaer(suppléante)

Vu la décision du Conseil municipal de voter à main levée :

- Christian MAHE (titulaire) : 19 voix
- Hélène Boge-Cevaer (suppléante) : 19 voix

La déléguée titulaire est Christian MAHÉ. La déléguée suppléante est Hélène BOGE CEVAËR.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette délibération au président de la SPL La Baule – Presqu'île de Guérande Tourisme.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 19 janvier 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY.

Le Maître
Christian MAHE

Le Maire
Christian MAHE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

- . EN EXERCICE : 19
- . PRÉSENTS : 18
- . VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 49-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

1-AFFAIRES GENERALES

1-5 Désignation d'un référent déontologue (pour les élus)

Vu l'article L 1111-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- DE DESIGNER Madame Corinne comme référent de la commune
- DE PRECISER que Madame Corinne HERVE exercera ses missions pour la durée du mandat
- DE PRECISER que tout conseiller pourra saisir Madame HERVE. Le référent déontologue peut être saisi par tout élu de la commune, par voie écrite et de préférence par mail, en précisant dans son objet :

"saisine du référent déontologue - nom de la commune - confidentiel".

L'élu informe la commune de cette saisine, sans pour autant communiquer la question posée ni la teneur de l'avis reçu.

- DE PRECISER que Madame Corinne HERVE percevra une indemnité fixée à 80 € par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 19 janvier 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY



Le Maire
Christian MAHE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

- . EN EXERCICE : 19
- . PRÉSENTS : 18
- . VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 50-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

1- AFFAIRES GENERALES

1-6 CONVENTION INSCRIPTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – PRESQU'ÎLE DE GUERANDE POUR LES NUITS AUX ETOILES 2026

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune a mis en place des nuits aux étoiles le 7 & 8 août 2026 à 22h00 et 23h00 soit 4 séances au total.

Afin de faciliter la mise en œuvre des inscriptions concernant les réservations, Monsieur le Maire propose de conventionner avec l'Office de Tourisme Intercommunal La Baule – Presqu'île de Guérande qui s'engage à :

- Commercialiser les nuits aux étoiles sur son site internet et supports de communication,
- Prendre les coordonnées des clients lors de la réservation et fournir à la commune la liste des inscrits avant chaque séance ;
- Fournir le programme et les supports de communication nécessaires.

L'office de Tourisme Intercommunal La Baule Presqu'île de Guérande **s'engage à réaliser cette opération à titre gratuit. Aucune facturation sera réalisée de la part de l'Office de Tourisme Intercommunal La Baule – Presqu'île de Guérande,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Office Intercommunal La Baule – Presqu'île de Guérande telle qu'annexée à la présente délibération

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

Le Maire
Christian MAHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 51-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

1-AFFAIRES GENERALES**1-7 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PONCTUELLE À TITRE GRATUIT –
LOCAUX MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE.**

Dans le cadre d'une "résidence artistique" il est proposé d'accueillir le groupe "Cyril ADDA" du 31 Août au 03 septembre 2026.

Il est proposé à l'assemblée de mettre à disposition la salle polyvalente "Petit Breton" du " du 31 Août au 03 septembre 2026 à titre gratuit afin de permettre aux artistes de créer un spectacle pour le quatrième album du groupe et de se mettre en condition de jouer ce nouveau spectacle.

Une représentation du spectacle est proposée dans le cadre de la soirée ouverture de saison culturelle qui aura lieu le 25 septembre 2026 à 20h30 au Complexe Petit Breton à Pénestin

Après en avoir entendu l'exposé,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la salle polyvalente du 31 Août au 03 septembre 2026 à titre gratuit pour accueillir une résidence d'artistes telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,
Martine TAMPIGNY

Le Maire,
Christian MAHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601550-20260727-D052-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19
. PRÉSENTS : 18
. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 52-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet de ce mois, le vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2-FINANCES

2-1 Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

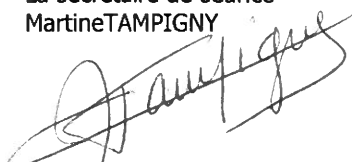
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice définitif	
Dépenses de fonctionnement 2025	3 404 572,94 €
Recettes de fonctionnement 2025	4 329 623,64 €
Résultat exercice 2025	925 050,70 €
Report résultat 2024	650 911,51 €
Résultat de fonctionnement 2025	1 575 962,21 €
Dépenses d'investissement	2 118 242,50 €
Recettes d'investissement	2 182 735,10 €
Résultat investissement 2025	64 492,60 €
report résultat 2024	- 705 195,12 €
Solde reste à réaliser	159 643,99 €
Résultat d'investissement	- 481 058,53 €
Affectation du résultat	
001- Report résultat d'investissement	640 702,52 €
compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	962 117,06 €
002- Report résultat de fonctionnement	613 845,15 €

Autorise le maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY



Le Maire
Christian MAHE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

**DATE DE
CONVOCACTION :**

JEUDI 23 JUILLET 2026

**DATE DE
PUBLICATION**

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 53-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, M. Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-Fran VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUS

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2-FINANCES

2-2 Convention contrat d'association – avenant 2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 octobre 2005 et le contrat d'association qui a été conclu par l'Etat avec l'école privée Saint Gildas en date du 21 décembre 2005. L'article 12 de ce contrat stipule que la négociation avec l'association concernée doit se faire à parité de calcul, sur la base des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires publiques.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des chiffres suivants :

Coût d'un élève primaire de l'école publique en 2025	589.29 €
Coût d'un élève « maternelle » de l'école publique	3 536.97 € (Aide maternelle) + 589.29 € soit 4 126.26 €
Nombre d'élèves « maternelle » de l'école privée domiciliés à Pénestin	9
Nombre d'élèves « primaire » de l'école privée domiciliés à Pénestin	20

Effectifs des élèves de l'école privée domiciliés à Pénestin au 1^{er} janvier 2026 : 29

En conséquence, il propose le versement de **17 089.52 €** (589.29 € x 29 élèves) au titre des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique, par ailleurs, à l'assemblée que malgré la baisse des effectifs de l'école publique le niveau de charges de fonctionnement reste constant et que les frais d'aide maternelle sont uniquement répartis sur 9 élèves ce qui représente un coût élevé par élève de maternelle.

Compte tenu de cette situation, Monsieur le Maire souhaite pouvoir ajuster le versement de l'aide attribuée au titre de l'aide maternelle en fonction des frais réellement engagés par l'école privée sur production de justificatifs avec un plafond maximum de 31 832.72 € (9 élèves x 3 536.97 €).

Vu l'accord de l'OGEC et de la Directrice de l'établissement en 2017 et le renouvellement de la convention sur les mêmes conditions, il est, conséquemment, fait lecture de la convention à passer avec l'OGEC pour l'année 2026 (ci-annexée).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

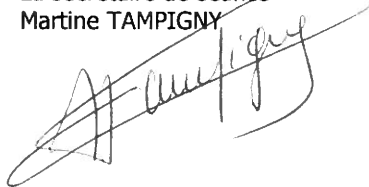
Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec l'OGEC pour l'année 2026 ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'OGEC d'un montant de : **17 089.52 €** pour les dépenses de fonctionnement ;
- **DIT** que l'aide attribuée au titre de l'aide maternelle se fera en fonction des frais réellement engagés par l'école privée sur production de justificatifs avec un plafond maximum de 31 832.72 € ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

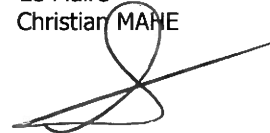
Autorise le maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY



Le Maire
Christian MAHE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19
. PRÉSENTS : 18
. VOTANTS : 19

**DATE DE
CONVOCATION :**

JEUDI 23 JUILLET 2026

**DATE DE
PUBLICATION**

MERCREDI 29 JUILLET
2026

D n° 54-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2-FINANCES

2-3 Convention SB Marché, gestion externalisée du marché

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la commune de Pénestin organise un marché hebdomadaire participant à l'animation économique, commerciale et touristique du territoire ;

Considérant la nécessité d'assurer la gestion, l'organisation et le bon fonctionnement de ce marché dans des conditions optimales ;

Considérant la proposition de convention établie avec la SARL SB Marchés, ayant pour objet la réalisation de prestations relatives à l'exploitation du marché hebdomadaire de Pénestin ;

Considérant que cette convention prévoit notamment :

- L'organisation matérielle du marché ;
- L'accueil et le placement des commerçants ;
- L'encaissement des droits de place pour le compte de la commune, le cas échéant ;
- Le suivi administratif lié à l'exploitation du marché ;
- Toute autre mission précisée dans la convention annexée ;

Considérant que la durée de la convention est fixée à **1 an renouvelable** à compter du **1^{er} août 2026** ;

En contrepartie de ses obligations, le Prestataire perçoit une rémunération forfaitaire mensuel de 1600€ HT les dimanches et 1300€ HT le mercredi pour les mois de juillet et août soit 3480€ TTC. Pour la période d'avril, mai, juin, septembre et octobre le prestataire sera rémunéré 1300€ HT le dimanche soit 1560€ TTC. Les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars le prestataire sera rémunéré 1083,3€ soit 1300€ TTC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de prestation de services relative à l'exploitation du marché hebdomadaire de la commune de Pénestin, telle qu'annexée à la présente délibération.

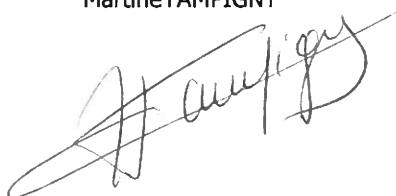
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine TAMPIGNY', written over a horizontal line.

Le Maire
Christian MAHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian MAHE', written over a horizontal line.

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19
. PRÉSENTS : 18
. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 55-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothée FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2-FINANCES

2-4 PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA GESTION DE LA LUTTE CONTRE LES RAGONDINS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que traditionnellement la commune offrait aux piégeurs de ragondins un repas afin de les remercier des actions menées sur la commune.

Il s'avère que plusieurs piégeurs ne peuvent jamais assister à ce repas. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de réitérer l'action de l'an passé et d'offrir à chaque piégeur une carte carburant de 50 € ce qui leur permettrait de réduire leurs dépenses de carburant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire comme énoncée ci-dessus ;
- **PRECISE** que chaque piégeur de ragondins se verra attribuer un badge de 50 € à valoir à la station essence de Pénestin ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Autorise le maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY



Le Maire
Christian MAHE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

056-215601550-20260727-D056-2026-DE

Actions exécutoires

Signature par le préfet : 30/07/2026
Publication : 31/07/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 56-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2-FINANCES

2-5 Convention de partenariat billetterie saison culturelle 2026-2027

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de lancer sa quatrième saison culturelle pour l'année 2026-2027 au complexe Petit Breton.

Afin de faciliter la mise en œuvre d'une billetterie, le rapporteur propose de conventionner avec l'Office de Tourisme Intercommunal La Baule – Presqu'île de Guérande qui s'engage à :

- Effectuer la vente de billets ;
- Encaisser le montant des ventes et remettre au client un billet faisant office de ticket d'entrée ;
- Prendre les coordonnées des clients lors de la réservation et fournir à la commune la liste des inscrits avant chaque spectacle ;
- Fournir le programme et les supports de communication nécessaires.

Enfin, la commune s'engage à commissionner l'Office de Tourisme Intercommunal La Baule Presqu'île de Guérande **de 5 %** sur le montant des ventes totales réalisées.

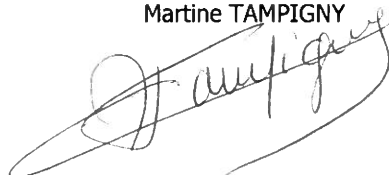
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention billetterie avec l'Office Intercommunal La Baule – Presqu'île de Guérande telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,
Martine TAMPIGNY



Le Maire,
Christian MAHE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 57-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothée FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2- FINANCES

2-6- TARIF 2026 POUR LE MARCHÉ DU SALON D'AUTOMNE.

Le rapporteur fait part à l'assemblée que le marché des producteurs appelé « salon d'automne » aura lieu du 03 octobre 2026 au 04 octobre 2026 à l'espace Petit Breton.

Par conséquent il convient de fixer le tarif des emplacements (stand de 3 X 3) ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir le tarif 2025, à savoir à 50 € par stand.

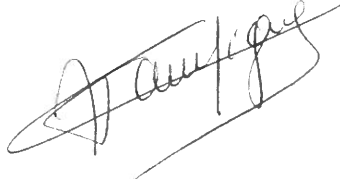
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le tarif des emplacements 2026 durant le marché du salon d'automne, à savoir :
 - **Tarif unique : 50 € par stand de 3 x 3 m.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,
Martine TAMPIGNY



Le Maire,
Christian MAHE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 58-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES.

2-7 TARIFS : LOYERS POUR LES LOCAUX DE L'ANCIENNE-PHARMACIE.

Pour rappel, le bâtiment de l'ancienne pharmacie est divisé en plusieurs locaux à usage professionnel,

La partie droite située derrière la vitrine est loué à Mme Nicolas pour un montant de 500 € mensuel et une surface de 30m²

La partie gauche vitrée d'une surface d'environ 30m², est louée à la société VERDEON depuis le 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 250 €. Un point a été fait en juin 2026, il a été décidé de poursuivre ce loyer à 250 € jusqu'au 31 décembre 2026 et ensuite de s'aligner sur le loyer du local de même nature soit 500 €.

Le local situé au fond de ce bâtiment sera également mis à la location à compter du 1^{er} septembre à la société SAS ARCHIMED DESIGN, pour un loyer de 150 € mensuel pour une surface d'environ 15m²

Une cuisine et des sanitaires sont également accessibles en commun aux locataires pour une superficie de 25m².

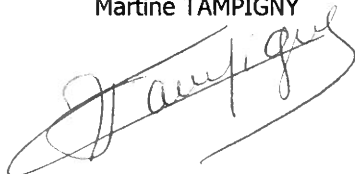
Après en avoir entendu l'exposé ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du loyer mensuel pour le local gauche vitré à 250 € jusqu'au 31/12/2026 et à 500 € à partir du 1^{er} janvier 2027
- **RENOUVELLE** ce bail à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une période de 3ans
- **FIXE** le montant du loyer mensuel du local au fond du bâtiment d'une surface de 15 m² à 150 € pour un bail d'une durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2026
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,
Martine TAMPIGNY



Le Maire,
Christian MAHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 30/07/2026



L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothée FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 59-2026

2-FINANCES

2-8 Traitement de la chenille processionnaire du pin – Participation communale

Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal les désordres causés par la chenille processionnaire du pin, notamment les problèmes de santé publique dus à l'urtication.

La FDGDON organise à l'automne 2026 une lutte biologique contre cette chenille (par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un microtracteur et un canon nébuliseur). Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles.

Monsieur le Maire présente les tarifs 2026 proposés par la FDGDON pour les administrés ainsi que la prise en charge par la commune. Il suggère de soutenir le traitement organisé par la FDGDON en prenant en charge 35 € du coût du traitement.

Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone)	Coût du traitement	Prise en charge communale	Coût réel du traitement
De 1 pin	93 €	35 €	58 €
De 2 à 5 pins	111 €	35 €	76 €
De 6 à 10 pins	139 €	35 €	104 €
De 11 à 15 pins	178 €	35 €	143 €
De 16 à 20 pins	219 €	35 €	184 €
De 21 à 30 pins	252 €	35 €	217 €
De 31 à 40 pins	283 €	35 €	248 €
De 41 à 50 pins	308 €	35 €	273 €

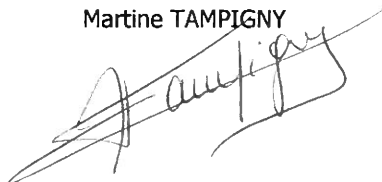
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la prise en charge de 35 € des frais acquittés par les propriétaires

- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget communal
- **Dit** qu'il y a lieu de payer la FDGDON sur présentation d'un état
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Tampigny', written over the printed name.

Le Maire
Christian MAHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Mahe', written over the printed name.

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2026

Publication : 31/07/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 60-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2- FINANCES

**2-9 CONVENTION RELATIVE A LA SURVEILLANCE DU POSTE DE SECOURS DE
LA PLAGE DE LA MINE D'OR – COMMUNE DE PENESTIN / FFSS 44 SECURITE
NAUTIQUE 44.**

La collaboration et l'intervention de la FF2S sur notre territoire répond pleinement aux attentes en matière de surveillance des plages pendant la saison estivale, tant en termes d'organisation que de professionnalisme et de sécurisation des sites.

Ce sont les raisons pour lesquelles, dans le cadre des articles A 322-13 et A 322-14 du Code des sports précisés dans la circulaire du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et des lieux de baignade qui oblige au maire de faire assurer cette surveillance par des personnels qualifiés, la commune souhaite s'appuyer sur l'expertise d'une structure disposant des compétences spécifiques reconnue dans le domaine : la Fédération Française de Sauvetage Secourisme 44 (FFSS 44) – Sécurité Nautique Atlantique.

Cette association assurera auprès de la commune de Pénestin, une prestation d'assistance et de conseil à l'organisation, à la mise en place et au contrôle du dispositif de surveillance de la baignade sur la plage de la Mine d'Or ainsi que le recrutement des sauveteurs (1 chef de poste, 1 adjoint au chef de poste et 2 sauveteurs qualifiés). Le poste de secours sera ouvert du 4 juillet 2026 au 30 août 2026 de 14h à 19h et la commune assure financièrement les salaires des sauveteurs engagés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2212-3, relatif à la police municipale et L2213-3 relatif à la police des baignades ;

VU le Code du Sport, notamment ses articles A 322-13 et A 322-14 ;

VU la circulaire 86-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire est compétent pour la police des baignades, des activités nautiques pratiquées en mer, à partir du rivage et dans la limite des 300 mètres à compter de la limite des eaux et qu'il lui appartient d'organiser également la surveillance des plages et des postes de secours ;

CONSIDERANT que la surveillance des plages est indispensable à l'activité d'une commune touristique littorale telle que Pénestin

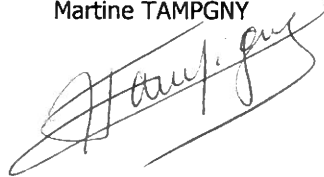
Après en avoir entendu l'exposé ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec la Fédération Française de Sauvetage Secourisme 44 (FFSS 44) – Sécurité Nautique Atlantique concernant l'assistance et le conseil à l'organisation, à la mise en place et au contrôle du dispositif de surveillance de la baignade sur le poste de secours de la plage de La Mine d'Or, telle qu'annexée à la présente délibération avec effet rétro-actif au 1^{er} juillet 2026;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **AUTORISE** le versement à la FFSS 44 – Sécurité Nautique Atlantique de la participation de 1 696 € correspondant aux frais de gestion des sauveteurs, aux frais de stage de préparation, d'équipements personnels et de suivi opérationnel ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine TAMPGNY', written over a horizontal line.

Le Maire
Christian MAHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian MAHE', written over a horizontal line.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19
. PRÉSENTS : 18
. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 61-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES.

2-6 ATTRIBUTION DE LOYER POUR LE PRET DE TERRAINS A USAGE D'AIRE DE STATIONNEMENT NATURELLE POUR LES ANIMATIONS D'ETE.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'afin de permettre le stationnement des véhicules pour les manifestations d'été, Madame BERNARD et Madame BERTHO propriétaires des terrains cadastré ZY97 d'une surface de 8700 m² et ZY 98 d'une superficie de 29130 m² propose de mettre à disposition de la commune ces terrains.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée d'allouer à Madame BERNARD et Madame BERTHO une somme de 150 € en vue d'indemnisation pour la mise à disposition de ces parcelles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de 150 € à Madame BERNARD et BERTHO en contrepartie de la mise à disposition de leur parcelle.
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget 2026 ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

Le Maire
Christian MAHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19
. PRÉSENTS : 18
. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 62-2026

L'An deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **3-1 DENOMINATIONS DE VOIRIES.**

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-30, L2212-1 et L2213-28 ;

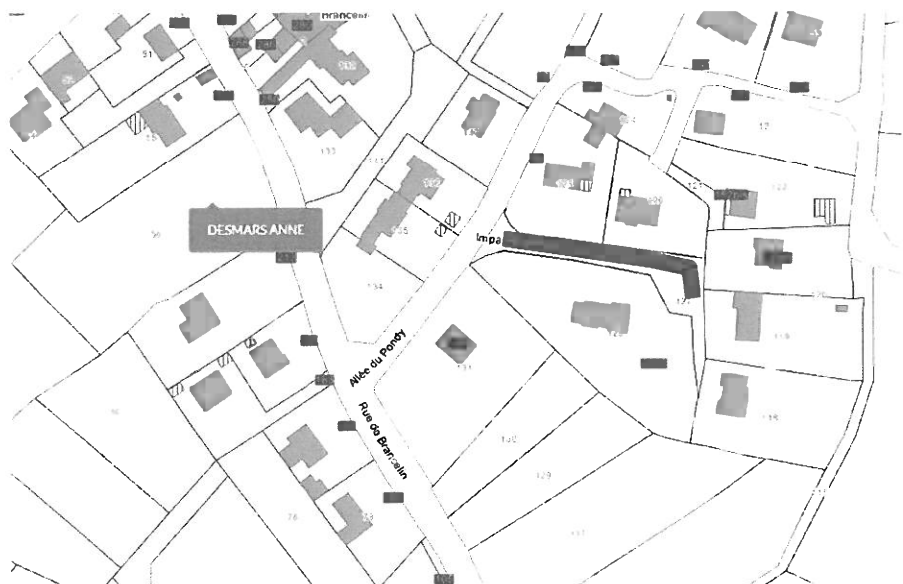
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé au Conseil municipal, la liste suivante :

- **Impasse du Pondy**





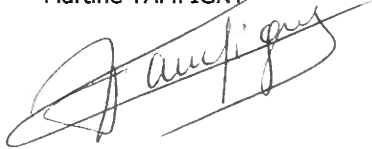
Après en avoir entendu l'exposé ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ;
- **ADOpte** les dénominations suivantes :
 - o Impasse du Pondy
 - o Impasse des Alouettes
 - o Impasse des Vanneaux
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine TAMPIGNY', written over a horizontal line.

Le Maire
Christian MAHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian MAHE', written over a horizontal line.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 63-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BERIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3-2 Déclassement et Vente des parcelles YH891 et YH 896 Impasse de Pen-Palud

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

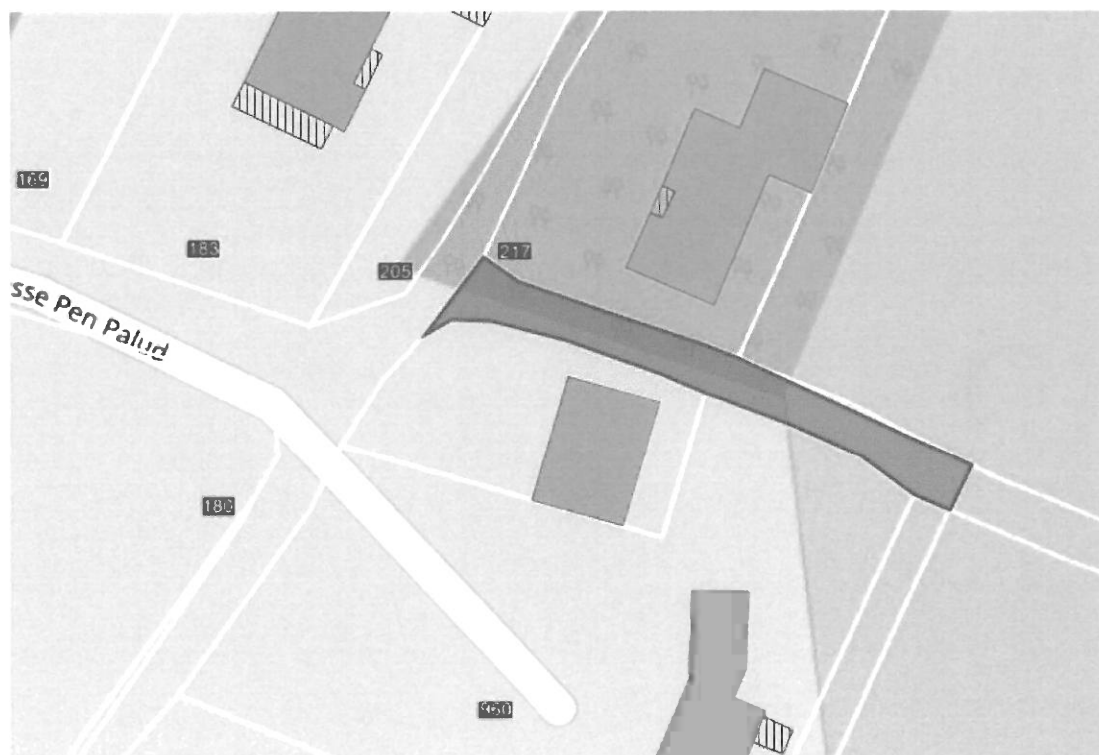
Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 16 juillet 2026,

CONSIDERANT que le bien communal sis Impasse de Pen palud, cadastré YH 891 et 896 était à l'usage unique des parcelles YH892, YH894 et YH895 ...

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien



Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation du bien sis Impasse de Pen palud, cadastré YH 891 ET 896.

DECIDE du déclassement du bien sis Impasse de Pen palud, cadastré YH 891, YH896 du domaine privé communal et autorise la vente de ce bien à la SCI JEMAL,

DECIDE, la vente de ce bien au prix de 1 € le m², frais de bornage et de notaire à la charge des acquéreurs

Précise que seule la desserte des parcelles YH895 ET YH894 est autorisé, sera toléré un accès piéton et évacuation d'urgence du camping des parcs par cet accès.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

La secrétaire de séance
Martine TAMPIGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tampigny', written over the printed name.

Le Maire
Christian MARE

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'C' or 'M', written over the printed name.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19

. PRÉSENTS : 18

. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 62-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

5- PERSONNEL.

5-1 SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Contexte des suppressions de postes :

- Un poste de catégorie A
- Deux postes d'agent de maîtrise

Nécessité des créations de postes :

Afin de maintenir l'équilibre des effectifs et de garantir la continuité du service public, il est proposé de créer :

- Un poste de Rédacteur principal de 2^e classe
- Un poste d'agent de maîtrise principal
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Après en avoir entendu l'exposé ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

SUPPRIME :

- Un poste de catégorie A
- Deux postes d'agent de maîtrise

CRÉÉ :

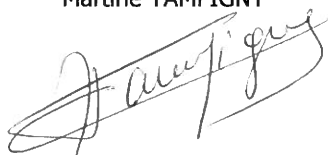
- Un poste de Rédacteur principal de 2^e classe
- Un poste d'agent de maîtrise principal
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle sur un poste similaire. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Pour extrait conforme
A Pénestin, le 19 janvier 2026

La Secrétaire,
Martine TAMPIGNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tampigny', written over the printed name.

Le Maire,
Christian MAHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mahe', written over the printed name.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

. EN EXERCICE : 19
. PRÉSENTS : 18
. VOTANTS : 19

DATE DE CONVOCATION :

JEUDI 23 JUILLET 2026

DATE DE PUBLICATION

MERCREDI 29 JUILLET 2026

D n° 65-2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le jeudi 23 juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MAHE, Maire

PRESENTS : Monsieur Christian MAHE, Monsieur Dominique DURAND, Madame Corinne TERRIEN, Monsieur Frédéric BERNARD, Madame Martine TAMPIGNY, Monsieur Alain JAUNY, Monsieur Jean-Paul TUAL, Madame Raphaëlla LE GOUVELO, Madame Hélène BOGE-CEVAER, Madame Marie-Christine CAMARET, Madame Christine BÉRIARD, Monsieur Fabrice GERGAUD, Monsieur Damien FORTASSIN, Madame Lalie JOSSO, Monsieur Jean-François VALLEE, Madame Dorothee FLEURY, Monsieur Irwin BARON et Madame Laurie CRUSSON.

ABSENTS : M. JOLY Noël (donne pouvoir à Monsieur Dominique DURAND).

Secrétaire de séance : Martine TAMPIGNY

5- PERSONNEL.

5-2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°D064-2026 du Conseil municipal du 27 juillet 2026.

Il présente à l'assemblée le tableau des effectifs de la commune qui s'établira comme suit au 1^{er} août 2026 :

Rédacteur principal de 2 ^e classe	1	TC
Rédacteur	1	TC
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TP-28 H
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	TC
Adjoint administratif territorial	4	TC
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	TP-28H
Brigadier-chef principal de police municipale	1	TC
Gardien brigadier	1	TC
Adjoint technique territorial (ASVP)	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC
Technicien	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	5	TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	5	TC
Adjoint technique territorial	6	TC
ATSEM	1	TP – 28 H
Adjoint territorial d'animation	2	TC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus
Pour extrait conforme
A Pénestin, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,
Martine TAMPIGNY

Le Maire,
Christian MAHE